



Offlanges, le 26 octobre 2015

Présents : MM, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusés : MM Cédric BARBIER, Alexandre LENOBLE (pouvoir à Jean-Michel GRAS).

Absent : M Jean MICHAUD

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LEROY.

PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Les agents de l'ONF (MM BOIRAL et JACQUES) en charge du plan d'aménagement de la forêt communale présentent au conseil municipal le projet pour la période de 2016 à 2035.

Ce plan propose la gestion sur 20 ans en mettant en avant les enjeux de production et environnementaux. Après approbation par le conseil municipal, ce plan d'aménagement entrera en vigueur après validation par les services de la préfecture. Ensuite, il pourra être consulté en mairie.

Ludivine Gérardin questionne les agents sur divers points concernant les essences de bois. Elle fait remarquer qu'après exploitation de la carrière, des frais de reboisement resteront à la charge de la commune, après intervention des obligations de réaménagement du carrier.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30/09/15

Jean Michel Gras et Ludivine Gérardin insistent sur le fait que, suite à leur demande, ils n'ont pas vu de courrier du préfet notifiant que la délibération du 18/09/15 sur le lot 2 concernant les travaux de l'église ne respecte pas le règlement de consultation.

Ils pensent que la mairie aurait du recevoir une lettre recommandée du préfet si la délibération n'était pas recevable

Marc Barbier explique à nouveau la procédure et propose de rectifier en conséquence le compte rendu du 30/09/15 comme suit :

Travaux de restauration de l'intérieur de l'église : Paragraphe 1

M le maire donne les explications qu'il a eues par le service du contrôle de légalité de la sous-préfecture sur les conséquences de la décision prise lors du conseil précédent :

Si le conseil municipal n'annule pas la délibération 2015-37 du 18/09/2015 qui ne respecte pas le règlement de consultation dans le choix du lot 2, la suite donnée à cette délibération sera la suivante :

- *Courrier recommandé du préfet demandant l'annulation de la délibération prise pour non respect du règlement de consultation*
- *Recours du préfet devant le tribunal administratif si la délibération est maintenue*
- *Risque de recours des entreprises*

Ce compte-rendu est approuvé par 9 voix pour et une abstention.

APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE 2016-2035

Mme Gérardin aimerait avoir le temps de lire complètement le dossier. Cette remarque est approuvée par M Gras et M Jacquot. M le maire décide de mettre au vote le maintien à l'ordre du jour de cette décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 5 voix pour et 4 contre, de voter ce jour sur le plan d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 5 voix pour et 4 abstentions le plan d'aménagement de la forêt communale 2016-2035 tel que proposé.

COUPES DE BOIS 2016

M le maire propose que les garants restent les mêmes soit : MM Ludivine Gérardin, Claude Clerget et Marc BARBIER. Proposition acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal rappelle qu'il est possible de vendre de gré à gré du bois à toutes les personnes de la commune intéressées. Pour plus d'information, s'adresser en mairie.

M Barbier fait remarquer qu'il y a un droit d'escompte pour paiement comptant sur le règlement du bois en vente par adjudications. Le conseil décide de laisser ce droit d'escompte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération concernant la destination des coupes pour 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Nettoyage des sources : Samedi 31/10/15

Repas communal du samedi 5 décembre 2015 : Le conseil maintient à 40€ le prix pour les personnes non invitées

Mise à disposition des logements vacants impasse de la Grande Vigne : A la suite de la suggestion de M Gras d'accueillir des réfugiés, M Barbier informe le conseil qu'il a proposé à la préfecture du Jura la mise à disposition gracieuse de ces deux logements mis à part les charges. Il précise que cette mise à disposition se fait par l'intermédiaire d'associations reconnues (Coop'agir et St Jean sur la région de Dole) qui accompagnent les réfugiés dans toutes leurs démarches (état des lieux, bail, emploi, santé, éducation...).

Avant que la préfecture ne valide cette proposition, le maire demande au conseil s'il poursuit les démarches engagées aux conditions suivantes : Loyer et eau à la charge de la commune, les autres charges (gaz, électricité, OM...) à la charge des associations. Il précise qu'ensuite l'attribution des logements mis à disposition se fait au niveau national.

Les conseillers décident de poursuivre les démarches.

Réunion du conseil d'école du 15/09/2015 : M Thierry Vincent représentait la commune à cette réunion et fait un compte-rendu aux conseillers. Il attire leur attention sur les difficultés qu'ont les enseignants pour avoir le matériel de base pour assurer leurs cours. Il propose qu'une subvention soit faite à la coopérative scolaire pour que les enfants bénéficient du minimum.

Considérant que le RPI du Mont Guérin accueille 17 enfants d'Offlanges, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 200€ et d'ouvrir les crédits nécessaires sur le budget principal

Mr Barbier fera remonter l'information à l'intercommunalité en suggérant que les autres communes en fassent de même, et demandera à la présidente de la CCNOJ des précisions sur le manque de financement pour l'achat du matériel de base pour les écoles. Il informera les conseillers des réponses obtenues

Cabane de chasse : Mr Jacquot Gilbert interroge le maire sur l'avancement des travaux pour la cabane de chasse en précisant que sa demande date d'il y a 2 ans en arrière. M Barbier lui fait part d'une surcharge de travail et l'informe qu'il va s'en occuper au plus tôt.

Souscription pour l'église : A la suite de la présentation des travaux de l'église faite aux habitants et du lancement de la souscription offrant la possibilité aux particuliers et aux entreprises de faire des dons qui permettent de diminuer l'impôt sur le revenu, Mme Leroy propose de faire passer le plus possible de fascicules explicatifs dans les villages avoisinants, aux entreprises susceptibles d'être intéressées et dans les églises. Une personne de l'équipe paroissiale se chargera de poser les affiches dans les églises.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22h50.